

## ACCUEIL ET ORIENTATION DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET HANDICAPÉES

# À la recherche de la simplicité

■ **Malgré une volonté des pouvoirs publics de simplifier et rationaliser le secteur du soutien à l'autonomie, le constat est toujours celui d'une fragmentation des services d'accueil et d'orientation des personnes âgées et handicapées. Avec pour conséquence de plonger l'usager et sa famille dans un système labyrinthique. Les enjeux d'une gouvernance locale plus performante à même de proposer des réponses de proximité cohérentes sont donc forts aujourd'hui. Comment les principaux acteurs – conseils généraux, MDPH et Clic – s'en emparent-ils ? Éléments de réponse.**

La liste des acteurs vers lesquels personnes âgées et personnes handicapées peuvent se tourner pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins, est longue. Depuis une trentaine d'années, la territorialisation des politiques d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation, menée par une multitude d'acteurs s'appuyant sur une efflorescence de textes, a généré un empilement des structures qui nuit à la lisibilité des circuits et s'avère contraire au souci de cohérence qui s'exprime dans la loi du 11 février 2005. En effet, grâce à ce texte, le pilotage du soutien à l'autonomie est clarifié et la recherche de convergence entre les politiques du handicap et de la dépendance, préconisée. C'est pourquoi, dans l'esprit de la loi, il devient possible de rechercher de nouvelles pistes favorisant une démarche globale et simplifiée de la territorialisation des services d'accueil et d'orientation. Aussi, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) pilote, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Direction générale de la cohésion sociale, une étude en ce sens qui doit s'achever début 2011. Objectifs : mieux appréhender comment sont organisés l'accueil, l'information, l'évaluation et l'orientation des personnes âgées et handicapées dans



Une partie des membres du groupe "Territoires PA/PH" de l'Odas.

les départements, en analysant la manière dont ceux-ci mettent en œuvre leurs compétences, et la place prise par les différents acteurs (services déconcentrés du conseil général, MDPH ou maison de l'autonomie, maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer - MAIA, Caf, fédérations associatives, Clic, CCAS, hôpitaux...). Cela, pour identifier des pistes d'optimisation de la gouvernance locale.

### LE DÉFI DE LA CONVERGENCE

Dans l'Oise, pour simplifier les démarches des usagers, faciliter la coordination des réponses et rationaliser les moyens, le conseil général, qui fait partie du groupe "Territoires PA/PH" de l'Odas, a ainsi

décidé dès 2007 de regrouper les services d'accueil des personnes âgées et handicapées en un lieu unique dans chaque service territorial de solidarité. "Les relais autonomie des personnes assurent à la fois le rôle d'antenne MDPH et de Clic : accueil, information, évaluation des besoins, coordination des interventions et suivi des plans d'aide et de compensation. Ils sont aussi des lieux ressources dans l'animation du partenariat local et le développement d'actions collectives", explique Christine Desmarest, directrice PA/PH. Une organisation dont la mise en place demande du temps, car "la complexité est d'amener des équipes spécialisées à développer des compétences partagées". →

→ C'est d'ailleurs tout le sens de l'expérimentation des trois projets de maisons départementales de l'autonomie (MDA), soutenus méthodologiquement et financièrement par la CNSA et qui s'inscrivent à la fois dans une dimension de rapprochement des organisations et services, mais aussi de convergence des pratiques (voir encadré).

## RENFORCER LES COOPÉRATIONS

Pour Richard-Pierre Williamson, directeur du Clic Entourage (Vendée), qui participe à l'étude, "la recherche de simplification, autour de maisons de l'autonomie par exemple, est indispensable. Mais, elle ne doit pas briser pour autant le développement d'initiatives favorisant la coordination des acteurs". Selon lui, il faut donc pouvoir présen-

ter dans les Clic ou les structures comparables, une équipe pluridisciplinaire: travailleurs sociaux, professionnels de santé, agent de développement capable d'animer un réseau, d'observer... Pour sa part, cet atout lui a permis de mettre en place une meilleure coordination des acteurs dans les réponses individuelles. Exemple: il a élaboré avec l'hôpital et les services à domicile une procédure pour clarifier qui fait quoi et comment, dans le cadre de réunions de coordination hebdomadaires sur les situations complexes... Mais, il a aussi pu travailler à l'émergence d'une culture commune: depuis plus de quinze ans, quatre fois par an, un observatoire gérontologique réunit tous les acteurs de son territoire pour échanger des informations sur les nouveaux dispo-

sitifs, et réfléchir sur des problématiques collectives telles que l'hébergement temporaire d'urgence, afin d'améliorer l'offre de service.

## FAVORISER LES MUTUALISATIONS

Dans les Deux-Sèvres, pour favoriser la lisibilité et la mise en cohérence des dispositifs, le conseil général a redéfini la fonction des Clic. Début 2010, leurs missions ont été recentrées sur l'information et l'orientation, la mise en place d'actions collectives et l'observation des besoins - l'évaluation et le suivi des situations individuelles étant désormais assurés directement par les services du conseil général. Repositionnés dans des missions plus stratégiques, les six Clic peuvent ainsi contribuer à mieux structurer l'accès aux différents dispositifs. Dans ce cadre, Pascal Pousse, animateur de l'Association gérontologique de Gâtine, gestionnaire du Clic et du réseau gérontologique de ce territoire, accorde une place importante à la mutualisation d'actions diverses avec les autres acteurs concernés. Il a ainsi développé une démarche d'appui-conseil, en recrutant un chargé de mission pour aider les partenaires à mettre en place des outils destinés à améliorer leur organisation.

Ces quelques exemples viendront nourrir l'étude de l'Odas, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour améliorer la gouvernance locale du soutien à l'autonomie. Elle sera aussi très utile à la CNSA qui, outre les trois expérimentations officiellement soutenues, a pris l'initiative de réunir régulièrement les départements réfléchissant à la création d'une MDA. Prochaine rencontre prévue le 24 juin. À suivre.

## Des maisons départementales de l'autonomie en chantier

"**LA CONVERGENCE AUJOURD'HUI**, en pratique, c'est une organisation mutualisée des dispositifs d'accueil, d'évaluation, de construction et de suivi des plans d'aide pour les personnes âgées et les personnes handicapées, destinée à apporter des réponses qui restent adaptées à la situation de chacun", commence Marie-Anne Sérandon, chef de projet de la maison de l'autonomie de la Corrèze, portée par la MDPH. L'un des trois projets soutenus par la CNSA, avec celui du Cantal et de la Côte-d'Or. "Simplification pour les usagers et mutualisation des moyens en sont les maîtres mots", insiste Philippe Chenillet, directeur de la MDPH de Côte-d'Or. Et pour Loïc Delachaux, directeur de la solidarité du Cantal, "l'ambition est bien de passer d'une logique centrée sur les prestations à une logique centrée sur la

personne, mais aussi d'organiser la coordination des acteurs concernés". Ce que confirme Marie-Anne Sérandon: "la maison de l'autonomie et ses relais de proximité sont appelés à constituer sur tout le territoire un outil de veille, d'alerte et de prévention".

Démarrés en 2009, ces trois projets se mettront en place progressivement jusqu'en 2011, car le travail est long pour construire une culture commune pour les équipes PA/PH ainsi rassemblées. Et ce d'autant plus que "le cadre légal maintient une distinction dans le traitement des demandes (outils d'évaluation différents...)" et que tout cela se fait à moyens humains constants", souligne Philippe Chenillet. Le Jas reviendra donc sur l'avancée de ces démarches dans les prochains mois.

Extrait du de mai 2010  
en collaboration avec la CNSA



## CONTACTS

Conseil général de l'Oise: 03 44 06 64 10  
Clic Entourage (Vendée): 02 51 24 69 81  
Clic de Gâtine (Deux-Sèvres): 05 49 63 45 70